063-200072080-20241210-CC20240910-DE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers:

En exercice : 53 Présents : 35 Votants : 41

N° CC2024-09-10

OBJET:

VALIDATION DE LA CONVENTION POUR CIRCUITS DE RANDONNEES L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 04 décembre 2024 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents: Jean-Yves ARNAUD; Michel BANCAREL; Jean-Claude BELLARD, Christine BONNET; Karine BOURNAT-GONZALEZ; Jean- Claude CAZEAU; Daniel CLUZEL; Serge COMPTE; Jacqueline DUBOISSET; Robert DUBUIS; Laurent DUMAS; Sylvain DURIN; Bernard FAVIER; Jean-Claude GAILLARD; Marc GIDEL; Patrick GIDEL; Bernadette GOURSON; Gilles GOUYON; Jean-Jacques GRZYBOWSKI; Christian JEROME; Christian JOUHET; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON; Michèle MEUNIER; Sabine MICHEL; Christiane MOUGEL; Roger OLLIER; Laurence ORIOL; Bernard PENY; René POUILLE; Jean-Marc SAUTERAU; Odile SOULIER; Jacques THOMAS;

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration: Cédric BOILOT ayant donné procuration à Sylvain DURIN; Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY; Bernard GRAND ayant donné procuration à Christian JEROME; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Jean-Jacques LOUIS-FERANDON;

Excusés remplacés par le suppléant: François BRUNET remplacé par Lionel FAURE; Bernard DUVERGER remplacé par Daniel CHARRAUX; Marie TARDIVAT remplacée par Claude CHAMBON;

Excusés: Denis ASTRUC; Marc BEAUMONT; Didier BOURNAT; Aurélie DEFRETIERE; Claude DUBOSCLARD; Annelyse DURON; Pascale JEAN; Marie-Christine LOURDIN; Margaux PIQUELLE; Valérie ROCHE; David SABY; Christophe SARRE;

Secrétaire: Karine BOURNAT-GONZALEZ;

063-200072080-20241210-CC20240910-DE Recu le 18/12/2024

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 mars 2019 modifiant les statuts de la Communauté de Communes et l'autorisant à exercer en lieu et place des communes la compétence en matière de développement touristique relative à la randonnée,

Vu la délibération du 2 juillet 2019 approuvant le Projet de Territoire 2019-2030 et les actions de l'axe stratégique « Economie, tourisme, agriculture et forêt »,

Vu la délibération du 15 mars 2019 du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles actant la stratégie de Développement touristique des Combrailles,

Considérant que l'axe 3 du projet de territoire « Economie, tourisme, agriculture et forêt » se décompose en sous-parties, dont une partie consacrée à « construire une offre touristique qui s'appuie sur le patrimoine architectural et la présence de l'eau sous toutes ses formes »,

Considérant que le développement touristique constitue un levier de l'amélioration de l'économie locale, cette compétence fait alors partie des enjeux majeurs du territoire et des axes de développement prioritaires. Le territoire dispose de nombreux atouts, et se distingue notamment par ses spécificités liées à la ruralité et à la qualité de son environnement, et donc par la richesse de son patrimoine naturel,

Considérant que le projet de territoire a pour ambition de valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire via la fiche Action T9 « Proposer de nouveaux parcours et modes de randonnée, entretenir le balisage des circuits existants »,

Considérant que le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement des Combrailles a développé dans l'axe 2 de la stratégie touristique la fiche n°4 ayant vocation à créer un réseau intercommunautaire de randonnée pédestre

Considérant que le réseau de randonnée pédestre doit permettre d'assurer une promotion de qualité de la randonnée par l'office du tourisme, d'harmoniser et de structurer la randonnée en conséquence. Il est proposé de mandater l'association BALRANDO pour créer les nouveaux sentiers et assurer le balisage et le contrôle de tous ces circuits de randonnées.

Propose au Conseil Communautaire:

- d'approuver la convention avec l'association BALIRANDO;
- -d'autoriser M. le Président à signer la convention ci-annexée.

063-200072080-20241210-CC20240910-DE Reçu le 18/12/2024

- accepte cette proposition,

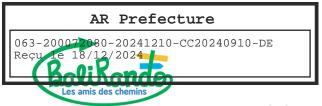
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de cette décision.

.....

Le Président, Latrent DUMAS



de ays Saint-Eloy Communauté de communes y



CONVENTION

Entre

L'association BALIRANDO, 21, Rue Jean Richepin 63000 Clermont Ferrand

Et

La Communauté de communes du Pays de Saint Eloy-Rue du Puy Saint Joseph- 63700 Saint Eloy les Mines L'objet de la présente convention est de définir les obligations incombant à chacune des parties pour la maintenance des circuits de randonnée pédestre situés sur le territoire de la communauté de communes et désignés sur l'annexe 1 ci jointe

LES ENGAGEMENTS DE BALIRANDO:

Balirando s'engage à refaire, une fois par an, le balisage de ces circuits et, ce, avant la fin juin. La prestation fournie inclut la main d'œuvre et les fournitures (peinture, jalons, autocollants, piquets (1)).

(1)à concurrence de 2 piquets par segment de 10 km les unités supplémentaires faisant l'objet d'une facturation de 10€ pièce.

Balirando prendra également à sa charge :

- le petit débroussaillage, autour des balises en particulier, n'impliquant pas de moyens mécanisés.
 - la petite maintenance des équipements :
 - réparation des passages de clôture (banc ou escabeau)
 - refixation et nettoyage des panneaux de départ ou de signalétique

Balirando s'engage à fournir un compte rendu de maintenance au fur et à mesure de l'avancement des opérations.

LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES):

La Communauté de Commune conserve à sa charge les gros travaux de maintenance des itinéraires :

- débroussaillage
- mise en place d'escabeaux ou de passerelles
- travaux de sol : empierrage etc.

Apres fourniture des comptes rendus de maintenance et sur présentation de facture, une indemnité de 10€ par km sera versée à Balirando, soit un montant de 1660 € plus la fourniture éventuelle poteaux au-delà du quota inclus dans le forfait kilométrique.

DUREE DE LA CONVENTION ET MODALITES DE RESILIATION:

La présente convention est établie pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction, soit une durée totale de trois ans (années civiles : 2025,2026,2027). Cependant, chacune des parties a la possibilité de mettre un terme à celle-ci, moyennant un préavis de deux mois, la notification se faisant par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute modification à cette convention fera l'objet d'un avenant.

Le,

La Communauté de Communes

L'association Balirando

063-200072080-20241210-CC20240910-DE Reçu le 18/12/2024 Annexe 1

	Annexe 1	_			
Balisage	Nom de la randonnée	Départ	Commune(s) traversée(s)	km	Durée
bleu	Etang de Chavalet	Etang de chevalet	Charensat	3,0	0h45
bleu	Le Temple Bouddhiste	Le Bost	Biollet	4,0	1h15
bleu	Saint-Maurice et plan d'eau (ex balade du blaireau)	Saint-Maurice- près- Pionsat	Saint-Maurice- près- Pionsat	4,0	1h15
bleu	Montroy (ex balade du blaireau	Montroy	Pionsat	4,5	1h15
bleu	Entre Cher et bocage (ex balade du blaireau)	Château-sur-Cher	Château-sur-Cher	4,5	1h45
bleu	La roche de quartz (ex balade du blaireau)	Roche d'Agoux	Roche d'Agoux	4,0	1h15
bleu	Le viaduc de la Cellette (ex balade du blaireau)	La Cellette	La Cellette	4,5	1h15
bleu	Chemins des Combrailles (ex balade du blaireau)	Bussières	Bussières	5,5	1h45
bleu	Menhir et arboretum du bois des Brosses	arboretum	Neuf-Eglise / Menat	4,0	1h15
bleu	La forêt de Balaty	Ars-les-Favets	Ars-les-Favets	7,0	2h
bleu	L'étang du Vert	etang du vert	Saint-Maigner	5,5	1h30
bleu	Balade à Vergheas (ex balade du blaireau)	Vergheas	Vergheas	4,5	1,15
bleu	Trois petits bois	Servant	Servant	7,5	2h
bleu	Le petit patrimoine de Saint-Hilaire	Saint-Hilaire-de- Pionsat	Saint-Hilaire-de- Pionsat	7,0	2h
jaune	Entre croix et bocages	La Crouzille	La Crouzille	8,0	2h15
jaune	Le Plan d'eau de Saint-Maurice	Saint-Maurice- près- Pionsat	Saint-Maurice /	12,5	3h30
jaune	L'étang des Planches	Sainte-Christine	Sainte-Christine	8,0	2h15
jaune	Le Tour du Quartier	Le Quartier	Le Quartier	9,0	2h45
jaune	La Bouble	Durmignat	Durmignat	10,5	3h
jaune	La cascade de Champeaux	Servant	Servant	10,5	3h45
jaune	Paysages des Combrailles	Servant	Servant	13,0	3h30
jaune	Les Bouchauds	Gouttières	Gouttières	12,5	3h30
jaune	La randonnée de l'eau	Virlet	Virlet / Marcillat- en- Combraille (03)	12,5	3h45
			TOTAL KM A BALISER	166,0	